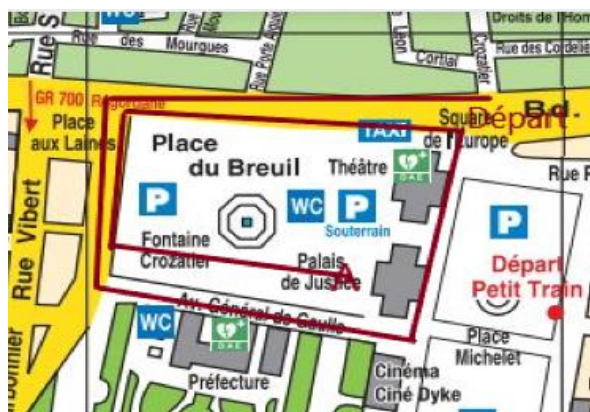


Faites faire du sport à vos élèves ! Mettez votre établissement scolaire au cœur de la course !

A 13 heures 30, une **épreuve sans classement** est ouverte aux enfants **nés après le 1^{er} janvier 2014**.

D'environ **1.000 mètres**, le départ a lieu en bas de l'avenue du Breuil. Les participants tournent ensuite à gauche sur la voie ouest de la place du Breuil, puis se dirigent sur l'avenue du général De Gaulle, tournent à gauche sur la voie ouest de la place Michelet, remontent l'avenue du Breuil, reprennent la voie ouest de la place du Breuil pour ensuite rentrer sur la place par l'accès destiné aux véhicules, l'arrivée étant devant le tribunal.

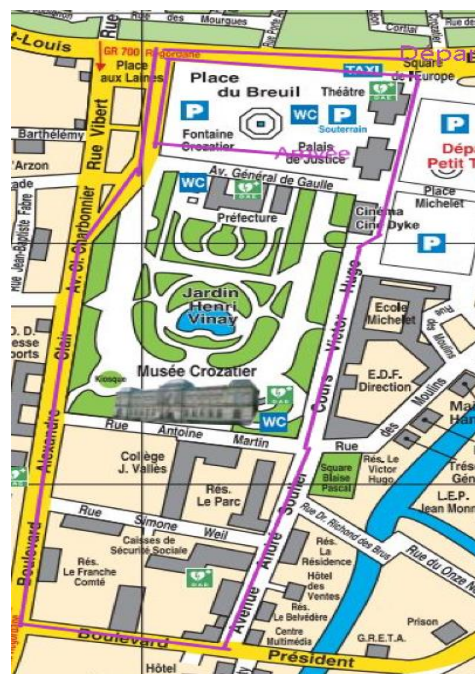


Le tarif de l'inscription est de 5€, chaque participant reçoit au moment de l'inscription un t-shirt et à l'arrivée une collation.

Les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants.

A 14 heures une autre **épreuve de 2 000 m avec classement** est réservée aux jeunes **nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2013**.

Le parcours emprunte celui de la course de 1.000 mètres mais au lieu d'emprunter l'avenue du général De Gaulle, les concurrents partent sur l'avenue Alexandre Clair jusqu'au boulevard Bertrand où ils tournent en direction de l'avenue André Soulier. Ils courent sur cette avenue pour rejoindre le circuit des 1.000 mètres voie ouest de la place Michelet.



Le prix de l'inscription est de 7€, ce qui permet de recevoir un t-shirt au moment de la remise du dossard et une collation à l'arrivée

Pour la course de 2 000 m, la réglementation exige au moment de l'inscription la production d'une licence de la fédération d'athlétisme, ou un certificat médical de non contre-indication de la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an, ou la production du questionnaire de santé figurant à l'annexe II-23 du code du sport.

En signant l'autorisation parentale, les parents reconnaissent avoir rempli ledit questionnaire.

En Pratique :

2 solutions pour inscrire vos élèves :

1 - Chaque parent inscrit individuellement son enfant lors des permanences mentionnées sur la plaquette des 15 kms en indiquant bien l'ETABLISSEMENT SCOLAIRE CONCERNE

2 - L'enseignant récupère les bulletins dûment remplis et les règlements auprès des parents et vient lui-même aux permanences pour inscrire et récupérer les T-shirts des élèves.

ATTENTION : chaque parent doit signer l'autorisation parentale